



L'APPROVISIONNEMENT  
EN BIENS ET SERVICES ACCESSIBLES  
AUX PERSONNES HANDICAPÉES

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT

VOLET ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

DEUXIÈME ÉDITION

AVRIL 2019

## RÉDACTION

### **Léandre Lagacé**

Conseiller

Direction de l'évaluation et du soutien à la mise en œuvre de la loi

## COLLABORATION

### **David Blouin**

Conseiller

Direction des interventions sectorielles stratégiques

### **Claudette Deault**

Conseillère

Direction des interventions sectorielles stratégiques

## SUPERVISION

### **Isabelle Émond**

Directrice

Direction de l'évaluation et du soutien à la mise en œuvre de la loi

## ÉDITION

Secrétariat général

## APPROBATION

### **Anne Hébert**

Directrice générale

## RÉFÉRENCE SUGGÉRÉE

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (2019).  
*Guide d'accompagnement : l'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées : volet équipements de bureau*, 2<sup>e</sup> éd., Secrétariat général, Drummondville, L'Office, 40 p.

Dépôt légal - 2019

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-83915-6 (version PDF 2<sup>e</sup> édition)

ISBN 978-2-550-83916-3 (version texte électronique 2<sup>e</sup> édition)

ISBN 978-2-550-69891-3 (version texte électronique 1<sup>re</sup> édition, 2014)

Office des personnes handicapées du Québec  
309, rue Brock, Drummondville (Québec) J2B 1C5  
Téléphone : 1 800 567-1465  
Téléscripteur : 1 800 567-1477  
www.ophq.gouv.qc.ca

*Ce document est disponible en médias adaptés sur demande*

# REMERCIEMENTS

Il faut souligner de façon particulière l'apport des six personnes handicapées de la région de Québec qui ont participé à un groupe de discussion tenu en janvier 2012. Leurs nombreux commentaires et observations ont constitué une contribution majeure dans le cadre de la rédaction de ce document.

Nous avons, de plus, consulté les regroupements nationaux d'organismes de personnes handicapées suivants :

- Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées ;
- Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec ;
- Société québécoise de la déficience intellectuelle.

L'Office tient à les remercier pour leur précieuse collaboration à la réalisation de ce guide.

## PARTENAIRES CONSULTÉS :

L'Office des personnes handicapées du Québec remercie tous les partenaires qui ont aimablement collaboré, par leurs commentaires et suggestions, à la réalisation du présent guide.

Il faut d'abord souligner la contribution significative de l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec, qui nous a généreusement fait profiter de son expertise.

Les organismes suivants ont également prêté leur concours au processus de validation de ce guide :

- CRDITED Bas-Saint-Laurent ;
- CRDITED Institut universitaire de la Mauricie et du Centre-du-Québec ;
- CRDITED du Saguenay-Lac-Saint-Jean ;
- CRDP Le Parcours du Saguenay-Lac-Saint-Jean ;
- Ville de Rimouski ;
- Ville de Saguenay.

# AVANT-PROPOS

La politique gouvernementale *À part entière* : pour un véritable exercice du droit à l'égalité, propose au Québec trois défis à relever, dont celui d'une société inclusive. Un virage vers une société inclusive « suppose de prévoir, dès la conception, un environnement physique et social qui tient compte des besoins de l'ensemble de la population, incluant ceux des personnes handicapées et de leur famille »<sup>1</sup>. L'approche inclusive vise l'amélioration de la participation sociale des personnes handicapées par la mise en place des conditions propices à la réalisation de leurs habitudes de vie. En ce sens, l'Office des personnes handicapées du Québec travaille à développer des outils qui favoriseront la création d'environnements accessibles et inclusifs.

La disponibilité de biens et de services accessibles demeure un facteur essentiel à la bonification de la participation sociale des personnes handicapées. C'est en ce sens que l'article 61.3 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ., c. E-20.1) a été introduit par le législateur. Cet article de loi stipule que : « Les ministères, les organismes publics et les municipalités tiennent compte dans leur processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées ».

Conformément au rôle qui lui est dévolu, l'Office des personnes handicapées du Québec est appelé à soutenir et à conseiller ses partenaires publics, communautaires et privés dans leur recherche de solutions visant l'amélioration de la participation sociale des personnes handicapées. Le présent document s'inscrit en conformité avec ce rôle de soutien-conseil.

Pour bien situer l'obligation en matière d'approvisionnement accessible aux personnes handicapées, il est utile de considérer ses liens avec d'autres mesures mises en place par le législateur. Mentionnons notamment la politique gouvernementale « L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées » qui stipule que les organisations publiques doivent prendre les mesures nécessaires pour que toute personne handicapée qui en fait la demande ait accès, en toute égalité, aux documents et aux services offerts au public. Il est également possible d'établir une correspondance entre, d'une part, l'approvisionnement accessible aux personnes handicapées et, d'autre part, les préoccupations et responsabilités relatives au développement durable. Il faut ici souligner le fait que, pour les organisations publiques, une application accrue de l'article 61.3 permet d'atteindre des objectifs directement liés au volet social du développement durable.

---

<sup>1</sup> OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (2009), *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité : politique gouvernementale pour accroître la participation sociale des personnes handicapées*, Drummondville, L'Office, p. 25.

Au-delà des mesures que nous venons de mentionner, il faut considérer certaines réalités sociales qui militent en faveur d'une application plus large de l'approvisionnement accessible. D'abord, selon l'*Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2017*, on estime à 16 % la prévalence de l'incapacité chez les personnes âgées de 15 ans et plus au Québec, soit 1 053 350 personnes. De plus, des enquêtes réalisées au cours des dernières années relèvent le fait que le vieillissement de la population a une incidence majeure sur la prévalence des incapacités dans la population. En effet, les données recueillies démontrent que le risque d'incapacité croît avec l'âge. Les organisations publiques devront de plus en plus tenir compte de ce facteur dans le cadre de leur prestation de services aux citoyens.

Le vieillissement de la population entraîne aujourd'hui de nombreux départs à la retraite qui constituent l'un des facteurs contributifs à l'actuelle pénurie de main-d'œuvre. De plus, comme mentionné dans la *Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023*, «Au cours des 10 prochaines années, le marché du travail québécois devra combler plus de 1,3 million d'emplois<sup>2</sup>». Cet état de fait incite les organisations à se tourner vers les groupes sous-représentés sur le marché du travail, comme les personnes handicapées, pour combler les emplois disponibles. Dans ce contexte, l'importance d'offrir des milieux de travail accessibles devient d'autant plus importante. Ainsi, il est prévisible que la demande en biens et services accessibles continuera de s'accroître au cours des prochaines années. En dernière analyse, ceci pourrait entraîner une diminution des coûts d'acquisition des équipements accessibles aux personnes handicapées.

---

2 MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (2018), *Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023 : le Québec à l'ère du plein emploi*, Québec, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, p. 15.

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>13</b>	<b>CATÉGORIES DE PRODUITS</b>
2	PRÉSENTATION DU <i>GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT</i>	13	AMEUBLEMENT ET ESPACE DE TRAVAIL
3	COMMENT UTILISER LE <i>GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT</i> ?	17	FOURNITURES DE BUREAU
<b>4</b>	<b>LES INCONTOURNABLES</b>	28	IMPRIMANTES ET MULTIFONCTIONS
4	LE PROCESSUS DE PRODUCTION DU HANDICAP (PPH)	29	ORDINATEURS ET PÉRIPHÉRIQUES
4	CRITÈRES, TYPES ET GRAVITÉ DE L'INCAPACITÉ	35	TÉLÉPHONES
5	APPROCHE INCLUSIVE ET APPROCHE ADAPTÉE	<b>38</b>	<b>CONCLUSION</b>
5	LA CONCEPTION UNIVERSELLE	<b>39</b>	<b>ANNEXE I : POUR EN SAVOIR PLUS</b>
7	QUE FAIRE SI AUCUN PRODUIT N'EST DISPONIBLE ?	<b>40</b>	<b>ANNEXE II : <i>GENÈSE DU GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT</i></b>
7	AUTRES CARACTÉRISTIQUES POUVANT AVOIR UN IMPACT SUR L'ACCESSIBILITÉ		
<b>8</b>	<b>PRÉALABLES AU CHOIX DE CRITÈRES</b>		
9	INCAPACITÉS LIÉES À LA VISION		
10	INCAPACITÉS LIÉES À LA MOTRICITÉ		
11	INCAPACITÉS LIÉES À L'AUDITION		
12	INCAPACITÉS INTELLECTUELLES ET TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME		

# INTRODUCTION

Concrètement, de quelle façon les organisations publiques peuvent-elles remplir l'obligation édictée à l'article 61.3 de la *Loi*? Dans le cadre de leurs procédures d'acquisition, les organisations devraient considérer et, si possible, prioriser l'achat ou la location de biens (meubles et immobiliers) et de services accessibles. Pour ce faire, il est utile d'inclure la notion d'accessibilité dans les procédures relatives aux acquisitions par le biais de politiques, de directives internes, de guides ou encore par l'attention portée à cette préoccupation dans les cahiers d'appels d'offres.

Les acheteurs des organisations publiques sont donc appelés à jouer un rôle majeur dans l'acquisition de produits et de services accessibles. Ils sont invités à évaluer les différents produits ou services en tenant compte des obstacles qu'ils peuvent représenter pour une personne en fonction de ses incapacités.

La structure même du présent guide permet un repérage facile de l'information et suscitera, du moins nous l'espérons, son usage fréquent par les responsables des acquisitions des organisations, par exemple, lors de la préparation d'appels d'offres.

À court et moyen termes, l'Office souhaite que ce document devienne non seulement un outil qui soutiendra les organisations dans leur volonté de rendre leurs biens et services accessibles aux personnes handicapées, mais aussi un véhicule de sensibilisation. L'Office espère de plus que cet outil permettra aux personnes responsables de l'approvisionnement de saisir les enjeux relatifs à l'accessibilité et de développer le réflexe de les prendre en considération.

## PRÉSENTATION DU *GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT*

D'entrée de jeu, une section intitulée « Les incontournables » présente des notions qui permettront aux utilisateurs de se situer au regard d'enjeux globaux liés à la participation sociale des personnes handicapées. Ces informations permettent une utilisation optimale des critères présentés dans les autres sections et faciliteront l'utilisation du *Guide*.

Le chapitre suivant aborde brièvement certains éléments relatifs à chacun des types d'incapacités retenus pour ce guide. Ces éléments constituent en quelque sorte des préalables qui faciliteront le choix des critères le plus approprié.

Essentiellement, le *Guide d'accompagnement L'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées, volet équipements de bureau*, se décline en cinq (5) grandes sections :

- Ameublement et espace de travail ;
- Fournitures de bureau ;
- Imprimantes et multifonctions ;
- Ordinateurs et périphériques ;
- Téléphones.

À l'intérieur de chacune de ces sections, le lecteur retrouvera divers produits. Pour chacun de ces produits sont répertoriés des critères à privilégier en vue de l'acquisition des produits les plus accessibles, et ce, en fonction des quatre types d'incapacités suivants :

- Incapacités liées à la vision ;
- Incapacités liées à la motricité ;
- Incapacités liées à l'audition ;
- Incapacités liées aux activités intellectuelles et au trouble du spectre de l'autisme.

Les critères sont libellés sous forme de conseils, précisant les éléments à privilégier et à éviter, en fonction du type d'incapacité dont il est question.

## COMMENT UTILISER LE *GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT*?

Ce guide d'accompagnement a été conçu dans l'optique de faciliter l'achat d'équipements de bureau accessibles par les approvisionneurs des organisations assujetties à l'article 61.3 de la *Loi*. Cet outil peut, en fonction des besoins de votre organisation, être utilisé de deux façons.

Prenons d'abord l'exemple de l'organisation A qui accueillera prochainement un nouvel employé ayant une incapacité. En consultant la colonne correspondante à l'incapacité de cette personne, le responsable des achats sera en mesure de proposer à son organisation un ensemble de critères qui la guidera dans l'acquisition des équipements de bureau qui permettront à cette personne de réaliser les tâches qui lui sont attribuées.

Prenons ensuite l'exemple de l'organisation B qui devra renouveler l'ensemble de son parc informatique. En consultant l'ensemble des critères relatifs aux ordinateurs, les responsables des achats de cette organisation seront en mesure d'arrêter leur choix sur un appareil dont les caractéristiques permettront une utilisation par le plus grand nombre de personnes possible (approche inclusive). Cette approche devrait être utilisée à chaque fois qu'il est question d'acquérir un produit destiné à être utilisé par un grand nombre de personnes.

Ce guide traite aussi bien des achats qui sont faits en vue de desservir l'ensemble des citoyens handicapés qui sollicitent des services auprès des organisations publiques que des achats réalisés au bénéfice des personnes qui œuvrent au sein des organisations gouvernementales ou municipales.

Enfin, mentionnons que ce guide vise à orienter les personnes qui procèdent aux acquisitions et invite ces dernières à tenir compte des personnes handicapées, de leurs besoins et du contexte dans lequel elles évoluent. Afin d'en préserver la convivialité d'utilisation, nous avons fait le choix d'y inclure des paramètres généraux aptes à guider les acheteurs.

# LES INCONTURNABLES

Cette section contient des informations qui, dans certains cas, vont au-delà des considérations propres à l'approvisionnement. Nous croyons cependant qu'elles sont essentielles à une utilisation optimale des critères présentés dans les autres sections du *Guide*.

## LE PROCESSUS DE PRODUCTION DU HANDICAP (PPH)

Ce modèle conceptuel met en relation des facteurs d'ordres personnel et environnemental. Les situations de handicap surviennent lorsque les facteurs environnementaux constituent des obstacles pour les personnes. Ainsi, une personne handicapée évoluant dans un environnement adapté ou sans obstacles pourra réaliser pleinement ses habitudes de vie. À l'opposé, la même personne se retrouvera en situation de handicap si, au contraire, son environnement n'est pas adapté à sa situation et lui impose des obstacles qui l'empêchent de réaliser ses tâches ou d'exercer ses rôles sociaux.

Ce guide, parce qu'il permet d'agir directement sur les facteurs environnementaux, contribue à la création d'environnements sans obstacles ou facilitants pour les personnes handicapées, ce qui favorise leur participation sociale.

## CRITÈRES, TYPES ET GRAVITÉ DE L'INCAPACITÉ

Lors de l'utilisation du présent guide, les responsables des achats sont invités à constamment tenir compte des types et de la gravité des incapacités des personnes handicapées. En effet, les obstacles rencontrés par les personnes ayant un type d'incapacité peuvent différer sensiblement des obstacles associés à un autre type d'incapacité. À titre d'exemple, une personne ayant une incapacité visuelle sévère n'aura pas les mêmes besoins qu'une personne ayant une incapacité visuelle légère et les équipements utiles pour une personne en fauteuil roulant ne le seront peut-être pas pour une personne se déplaçant à l'aide d'une prothèse. De même, les besoins d'une personne sourde

sont différents de ceux d'une personne malentendante. Dans le *Guide*, cette réalité peut se traduire par la présence de critères qui peuvent sembler, à première vue, contradictoires.

Dans le même ordre d'idée, il faut constamment prendre en compte le fait que tous les types d'incapacité peuvent être de gravité variable selon les personnes. Cette variabilité engendre des obstacles qui peuvent être différents. Ces situations apparaissent inévitables dans un guide qui tient compte des besoins du plus grand nombre. Toutefois, ce dernier a été conçu de façon à minimiser, autant que possible, ce genre de situations.

Nous invitons les utilisateurs du *Guide* à se référer aux principes du PPH et de la conception universelle afin de retenir les critères les plus pertinents.

## APPROCHE INCLUSIVE ET APPROCHE ADAPTÉE

Bien que les critères répertoriés dans le présent guide visent la mise en œuvre d'une approche inclusive, il demeure tout aussi important pour les différentes organisations de considérer les besoins spécifiques à chaque personne (approche adaptée). À cet effet, les personnes handicapées sont une source privilégiée d'informations en raison de leur connaissance aigüe de leur situation propre et des choix qui peuvent être faits afin de leur permettre d'accomplir leurs tâches de façon optimale ou de recevoir les services auxquels elles ont droit.

## LA CONCEPTION UNIVERSELLE

L'article 2 de la convention de l'Organisation des Nations unies (ONU) relative aux droits des personnes handicapées donne la définition suivante de la conception universelle :

« On entend par « conception universelle » la conception de produits, d'équipements, de programmes et de services qui puissent être utilisés par tous, dans toute la mesure du possible, sans nécessiter ni adaptation ni conception spéciale. La « conception universelle » n'exclut pas les appareils et accessoires fonctionnels pour des catégories particulières de personnes handicapées là où ils sont nécessaires »<sup>3</sup>.

3 ORGANISATION DES NATIONS UNIES, *Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif*, Organisation des Nations unies, article 2, p. 5.

Plus précisément, la conception universelle s'articule autour de sept grands principes généralement reconnus<sup>4</sup> :

- UTILISATION ÉGALITAIRE : la conception est utile et commercialisable auprès de personnes ayant différentes capacités.
- FLEXIBILITÉ D'UTILISATION : la conception peut être conciliée à une vaste gamme de préférences et de capacités individuelles.
- UTILISATION SIMPLE ET INTUITIVE : l'utilisation de la conception est facile à comprendre, indépendamment de l'expérience, des connaissances, des compétences linguistiques de l'utilisateur ou de son niveau de concentration au moment de l'utilisation.
- INFORMATION PERCEPTIBLE : la conception communique efficacement à l'utilisateur l'information nécessaire, quelles que soient les conditions ambiantes ou les capacités sensorielles de la personne.
- TOLÉRANCE POUR L'ERREUR : la conception réduit au minimum les dangers et les conséquences adverses des accidents ou des actions involontaires.
- EFFORT PHYSIQUE MINIMAL : la conception permet une utilisation efficace et confortable, générant une fatigue minimale.
- DIMENSIONS ET ESPACE LIBRE POUR L'APPROCHE ET L'UTILISATION : la conception prévoit une taille et un espace adéquats au moment de s'approcher, de saisir, de manipuler et d'utiliser, quelles que soient la taille, la posture ou la mobilité de l'utilisateur.

Dans le cadre des processus d'acquisition des organisations publiques, le fait de tendre vers la prise en compte des principes mentionnés précédemment concourra à une application concrète de l'article 61.3. De plus, ces principes sont en cohérence avec l'approche inclusive qui sert d'assise à la politique gouvernementale À part entière, pour un véritable exercice du droit à l'égalité.

---

<sup>4</sup> OFFICE DES TRANSPORTS DU CANADA (2007), *Guide d'accessibilité des gares de voyageurs, ministre des Travaux publics et services gouvernementaux Canada* p. 58.

## QUE FAIRE SI AUCUN PRODUIT N'EST DISPONIBLE ?

Malgré tous les efforts que les organisations et les approvisionneurs mettent de l'avant pour se doter de produits accessibles aux personnes handicapées, il est possible qu'aucun produit ne réponde aux besoins identifiés.

En l'absence de produits accessibles, différentes mesures peuvent être mises de l'avant pour réduire les obstacles que rencontrent les personnes handicapées. En faisant preuve de créativité, les personnes concernées peuvent mettre en place des accommodements, souvent mineurs, qui peuvent faire toute la différence, créant ainsi un environnement accessible.

Les approvisionneurs sont encouragés à contacter leurs fournisseurs pour leur faire part de l'absence de produits correspondant aux critères qu'ils recherchent. Ces derniers auront peut-être une autre option à leur proposer. À moyen terme, cette démarche pourrait également susciter le développement de nouveaux produits accessibles.

## AUTRES CARACTÉRISTIQUES POUVANT AVOIR UN IMPACT SUR L'ACCESSIBILITÉ

Au-delà des caractéristiques physiques ou des fonctionnalités d'un produit, il importe dans certains cas de prendre en considération d'autres facteurs pouvant en influencer l'accessibilité et l'utilisation par les personnes handicapées. En effet, les manuels d'instruction, les formations aux utilisateurs, le service après-vente et la facilité d'entretien d'un appareil ne sont que quelques exemples de caractéristiques indirectes pouvant, si elles ne sont pas prises en considération dans le processus d'approvisionnement, constituer des obstacles pour les personnes handicapées qui les utiliseront.

# PRÉALABLES AU CHOIX DE CRITÈRES

Ce chapitre présente certaines spécificités relatives à chacun des quatre types d'incapacité retenus pour ce guide. Elles permettront au lecteur de se familiariser avec les besoins spécifiques des personnes handicapées et avec des éléments qui contribueront au choix des équipements de bureau les plus appropriés.

## INCAPACITÉS LIÉES À LA VISION

Les remarques et les critères présentés pour les incapacités liées à la vision s'appliquent davantage aux personnes dont l'incapacité est légère. Les personnes dont l'incapacité visuelle est grave ont le plus souvent recours à des adaptations tels le braille ou les signaux sonores.

La police, la taille et la couleur des caractères peuvent affecter considérablement la lisibilité des textes. Ainsi, il est généralement recommandé d'utiliser les polices Arial ou Verdana. Pour ce qui est de la grosseur des caractères, « 12 points » est considéré comme étant le seuil minimal pour les personnes sans incapacité. Pour les personnes ayant une incapacité visuelle, les caractères de 16 points ou plus sont généralement recommandés. Enfin, la couleur du texte doit contraster avec la couleur du support. La combinaison à favoriser est noir sur blanc.

---

### À PRIVILÉGIER :

- des murs et un plancher de couleurs différentes (contraste d'au moins 70 %);
- un plancher mat;
- des fenêtres orientées au nord ou nord-est;
- un éclairage contrôlable, qu'il soit naturel ou artificiel (stores, gradateurs, etc.);
- l'utilisation des polices Arial ou Verdana pour tout type de document avec taille minimale de 16 points ou plus.

### À ÉVITER :

- un aménagement qui est déplacé fréquemment (nuit à la familiarisation de la personne);
- toute lumière artificielle ou naturelle occasionnant des reflets sur les surfaces de travail.

## INCAPACITÉS LIÉES À LA MOTRICITÉ

---

### À PRIVILÉGIER :

- un mobilier sur roulettes ;
  - des chaises sur roulettes munies d'un mécanisme de blocage afin d'assurer la sécurité lors des transferts ;
  - un aménagement permettant une circulation fluide pour les personnes en fauteuil roulant.
-

## INCAPACITÉS LIÉES À L'AUDITION

Les organisations publiques ont tout avantage à informer et former leur personnel, particulièrement celui en contact direct avec le public, au regard des meilleures stratégies de communication à adopter dans leurs rapports avec les personnes handicapées. En ce sens, il est judicieux que ces organisations se dotent d'une politique d'adaptation des postes de travail.

Cette approche s'avère également pertinente auprès des personnes sourdes ou malentendantes.

Il est ici primordial d'établir une distinction entre les obstacles rencontrés par les personnes sourdes et les personnes malentendantes.

Les personnes sourdes utilisent souvent le langage signé, principalement la LSQ pour « Langue des signes québécoise » ou l'ASL pour « American Sign Language ».

Un environnement de travail adapté permet aux personnes malentendantes de remplir les tâches qui leur sont dévolues. L'utilisation des aides techniques appropriées à leur incapacité ou le recours aux services d'interprètes oralistes constituent de bons moyens leur permettant de saisir et de décoder les messages.

---

### À PRIVILÉGIER :

- des stratégies de communication adaptées à la situation de la personne malentendante ;
- des alarmes visuelles pour le contrôle de l'environnement (ex. alarme de feu, sonnette de porte, etc.);
- des matériaux absorbant le bruit dans les locaux (ex. tapis et tissus);
- une lumière assez forte ou une lampe d'appoint pour favoriser la lecture labiale ;
- un aménagement permettant de bien voir le visage des visiteurs.

### À ÉVITER :

- des pièces où il y a de l'écho ;
- un poste de travail situé près des bruits ambiants (photocopieur, radio, etc.)

## INCAPACITÉS INTELLECTUELLES ET TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME

Les personnes ayant des incapacités intellectuelles ou un trouble du spectre de l'autisme ont des besoins variés. Par exemple, certains critères associés davantage à la déficience intellectuelle peuvent ne pas convenir à une personne ayant un trouble du spectre de l'autisme.

---

### À PRIVILÉGIER :

- un langage simplifié lors des communications avec les personnes ayant une incapacité intellectuelle ;
- un processus le plus simple possible (ex. l'utilisation d'un écran tactile permettant de faire facilement le lien entre la commande et ce qui se passe à l'écran) ;
- un espace de travail aménagé pour faciliter l'affichage d'informations (ex. babillard, tableau, etc.) ;
- une procédure d'évacuation en cas d'urgence qui soit claire et illustrée.

### À ÉVITER :

- une surcharge auditive ou visuelle.
-

# CATÉGORIES DE PRODUITS

## AMEUBLEMENT ET ESPACE DE TRAVAIL

Pour faciliter le choix du mobilier et de l'équipement de bureau, il est préférable de faire appel à un professionnel (ergothérapeute, orthophoniste, éducateur spécialisé, psychoéducateur, etc.) ou tout autre intervenant pertinent impliqué auprès de la personne.

Référence : Ordre des ergothérapeutes du Québec : <http://www.oeq.org/index.fr.html>

INCAPACITÉS				
PRODUITS	VISION	MOTRICITÉ	AUDITION	INCAPACITÉS INTELLECTUELLES ET TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME
Bureaux, tables ou espaces de travail	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une surface mate, de couleur unie et sans motif;</li> <li>- une surface en bois assez pâle (ex. érable);</li> <li>- une surface ajustable en hauteur (660 à 810 mm).</li> </ul>	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une surface ajustable en hauteur (660 à 810 mm);</li> <li>- un dégagement en dessous et autour de la surface (libre d'obstacles);</li> <li>- une profondeur minimum de 400 mm (sans ordinateur) jusqu'à 760 mm (avec ordinateur).</li> </ul>	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un espace de travail bien éclairé afin de pouvoir lire sur les lèvres.</li> <li>- un bureau fermé afin de limiter les parasites sonores;</li> </ul>	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une surface mate, de couleur unie et sans motif;</li> <li>- une surface en bois assez pâle (ex. érable);</li> <li>- une surface ajustable en hauteur (660 à 810 mm).</li> </ul>

INCAPACITÉS				
PRODUITS	VISION	MOTRICITÉ	AUDITION	INCAPACITÉS INTELLECTUELLES ET TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME
Bureaux, tables ou espaces de travail (suite)	<p><u>À ÉVITER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- plusieurs teintes différentes sur une même surface ;</li> <li>- une surcharge d'objets dans un même espace (pollution visuelle).</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- des balastres électroniques afin de limiter les parasites sonores et faciliter l'utilisation de certaines aides techniques ;</li> <li>- un avertisseur d'incendie visuel.</li> </ul>	
Bureaux pour travail à l'ordinateur	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une profondeur de bureau qui convient au besoin de la personne (ex. assez large pour un écran cathodique au besoin) ;</li> <li>- une surface ajustable en hauteur.</li> </ul> <p><u>À ÉVITER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une surface réfléchissante.</li> </ul>	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un bureau ajustable en hauteur ;</li> <li>- un tiroir à clavier ajustable ;</li> <li>- un dégagement en dessous et autour de la surface permettant à une personne en fauteuil roulant de s'y glisser ;</li> <li>- un aménagement du bureau permettant de rapprocher les outils de travail (ex. un bureau en coin).</li> </ul>		

INCAPACITÉS				
PRODUITS	VISION	MOTRICITÉ	AUDITION	INCAPACITÉS INTELLECTUELLES ET TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME
Espaces de rangement, classeurs, étagères, bibliothèques	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un revêtement mat qui ne reflète pas la lumière ;</li> <li>- une couleur différente des autres meubles ;</li> <li>- des poignées accessibles et d'une couleur contrastante avec la surface du mobilier.</li> </ul> <p><u>À ÉVITER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des motifs ou contrastes dans le revêtement.</li> </ul>	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des poignées facilement préhensibles en raison de leur grosseur et leur forme ;</li> <li>- des tiroirs dont le mécanisme en facilite l'ouverture ;</li> <li>- des espaces accessibles aux personnes en fauteuil roulant ;</li> <li>- un classeur sur roulettes ;</li> <li>- un classeur bas (ex. 2 ou 3 tiroirs horizontaux).</li> </ul>		<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des composantes identifiées clairement ;</li> <li>- une utilisation simplifiée des composantes ;</li> <li>- un mode de classement déterminé par la personne (particulièrement pour les personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme) ;</li> <li>- des équipements d'une hauteur qui les rendent accessibles en fonction de la taille des personnes.</li> </ul>

INCAPACITÉS				
PRODUITS	VISION	MOTRICITÉ	AUDITION	INCAPACITÉS INTELLECTUELLES ET TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME
Chaises	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des poignées d'ajustement accessibles et de formes différentes ;</li> <li>- une couleur de tissu contrastante avec la pièce.</li> </ul>	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une chaise ajustable (appuie-bras, dossier, assise, etc.) ;</li> <li>- une chaise correspondant à l'anthropométrie de l'utilisateur ;</li> <li>- des poignées d'ajustement accessibles ;</li> <li>- une chaise à roulettes munies d'un dispositif de blocage, et ce, même pour les chaises d'invité.</li> </ul> <p><u>À ÉVITER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une chaise d'invité encombrant l'espace.</li> </ul>		<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des chaises facilement ajustables ;</li> <li>- des manettes dont les fonctions sont identifiées par des logos, images, formes ou couleurs ;</li> <li>- un choix de différents types de chaises (ex. avec ou sans roulettes). Si elles comportent des roulettes, celles-ci devraient être munies d'un dispositif de blocage, et ce, même pour les chaises d'invité ;</li> <li>- la présence de repose-pieds.</li> </ul>

## FOURNITURES DE BUREAU

INCAPACITÉS				
PRODUITS	VISION	MOTRICITÉ	AUDITION	INCAPACITÉS INTELLECTUELLES ET TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME
Papier (ligné, quadrillé, pour imprimante, de couleur, détaché ou en bloc)	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un papier non poreux;</li> <li>- un papier mat pour éviter la réflexion de la lumière;</li> <li>- un espacement standard entre les lignes (8 mm);</li> <li>- des lignes foncées, d'une bonne largeur et qui offrent un contraste avec la couleur du papier;</li> <li>- une possibilité d'imprimer au format 11 x 17.</li> </ul> <p><u>À ÉVITER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un papier d'un jaune trop éclatant.</li> </ul>	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un papier qui se détache facilement;</li> <li>- un papier d'une épaisseur minimum de 3 points.</li> </ul>		<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des lignes foncées, d'une bonne largeur et qui offrent un contraste avec la couleur du papier.</li> </ul>

INCAPACITÉS				
PRODUITS	VISION	MOTRICITÉ	AUDITION	INCAPACITÉS INTELLECTUELLES ET TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME
Livres ou cahiers de notes, agendas, tout autre support pour écrire et prendre des notes	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un graphisme simple et épuré ;</li> <li>- l'utilisation des polices Arial ou Verdana pour tout type de document avec taille minimale de 16 points ou plus ;</li> <li>- des textes non justifiés ;</li> <li>- un fini mat pour éviter la réflexion de la lumière ;</li> <li>- des contrastes importants entre l'écriture et la couleur du papier (ex. jaune sur bleu marin, noir sur blanc ou bleu marin sur blanc.) ;</li> <li>- des formats standards (8½ x 11).</li> </ul> <p><u>À ÉVITER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des images et des logos chargés (pollution visuelle) ;</li> <li>- des textures et des motifs.</li> </ul>	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une reliure en spirale.</li> </ul> <p><u>À ÉVITER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des livres ou des cahiers trop épais rendant le transport plus ardu.</li> </ul>		<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un graphisme simple, clair et épuré ;</li> <li>- un matériel bien identifié ;</li> <li>- un matériel avec une présentation visuelle claire.</li> </ul>

INCAPACITÉS				
PRODUITS	VISION	MOTRICITÉ	AUDITION	INCAPACITÉS INTELLECTUELLES ET TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME
Reliures, cahiers à anneaux, couvertures de présentation, intercalaires	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un fini mat pour éviter la réflexion de la lumière;</li> <li>- des contrastes importants entre l'écriture et la couleur du papier (ex. jaune sur bleu marin, noir sur blanc ou bleu marin sur blanc.);</li> <li>- un graphisme simple, épuré et permettant l'identification des éléments s'adressant à la personne ayant une incapacité.</li> </ul>	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un matériel léger (carton ou plastique mince);</li> <li>- des reliures;</li> <li>- des intercalaires faciles à utiliser (ex. qui ne demandent pas de glisser un carton à l'intérieur de la partie en plastique repliée).</li> </ul> <p><u>À ÉVITER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un cahier à anneaux ne s'ouvrant pas facilement;</li> <li>- un cahier à anneaux trop volumineux (3 ou 4 pouces d'épaisseur).</li> </ul>		<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des reliures faciles d'utilisation;</li> <li>- un produit identifié clairement;</li> <li>- un choix de couleurs d'intercalaires permettant de créer un code.</li> </ul>

INCAPACITÉS				
PRODUITS	VISION	MOTRICITÉ	AUDITION	INCAPACITÉS INTELLECTUELLES ET TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME
Fournitures de classement et de rangement, chemises à dossier, dossiers suspendus	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un choix de plusieurs couleurs de chemises permettant de créer un code pour favoriser l'identification ;</li> <li>- un fini mat pour éviter la réflexion de la lumière ;</li> <li>- l'espace nécessaire pour une identification en caractère de 16 points minimum.</li> </ul>	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des chemises de moindre capacité pour diminuer les charges manipulées ;</li> <li>- des identificateurs faciles à installer ;</li> <li>- un système facilement accessible et manipulable avec peu d'effort.</li> </ul>		<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un matériel simple ;</li> <li>- un choix de plusieurs couleurs ;</li> <li>- un matériel facilement manipulable.</li> </ul>

INCAPACITÉS				
PRODUITS	VISION	MOTRICITÉ	AUDITION	INCAPACITÉS INTELLECTUELLES ET TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME
Instruments d'écriture, crayons, stylos, porte-mines, effaces, correcteurs	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des stylos de couleur noire ;</li> <li>- des crayons-feutres ou à billes ;</li> <li>- un choix de différentes grosseurs de pointes de crayons ;</li> <li>- des crayons dont l'encre sèche rapidement ;</li> <li>- un choix entre plusieurs couleurs de surligneurs.</li> </ul> <p><u>À ÉVITER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un crayon ayant une encre de même couleur que la ligne ou qui se distingue difficilement de celle-ci.</li> </ul>	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un crayon avec un diamètre facilitant la préhension ;</li> <li>- un crayon-feutre (principalement pour les personnes utilisant une aide à l'écriture) ;</li> <li>- un crayon avec un bouton poussoir ;</li> <li>- un bouchon de crayon facile à mettre.</li> </ul>		<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une couleur de crayon contrastante avec la surface de travail ;</li> <li>- un choix de plusieurs couleurs ;</li> <li>- un produit facilement manipulable (choix de différentes grosseurs) ;</li> <li>- un choix de plusieurs types de crayons (porte-mine, crayon de plomb, stylo à bille, stylo-feutre, etc.), de grosseurs différentes et de grosseurs de pointes variées.</li> </ul>

INCAPACITÉS				
PRODUITS	VISION	MOTRICITÉ	AUDITION	INCAPACITÉS INTELLECTUELLES ET TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME
Ruban adhésif, pinces, attaches, trombones	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un ruban adhésif mat avec indication au début du rouleau ;</li> <li>- un ruban adhésif avec un dévidoir ;</li> <li>- un choix de couleurs et de grandeurs de trombones ;</li> <li>- un choix de trombones de couleurs contrastantes.</li> </ul> <p><u>À ÉVITER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des trombones de couleur métallique.</li> </ul>	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un large ruban adhésif ;</li> <li>- un ruban adhésif avec un dévidoir ;</li> <li>- des pinces s'ouvrant facilement ;</li> <li>- un choix de différentes grosseurs de pinces et de trombones.</li> </ul>		<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un choix de plusieurs couleurs et de formats de pinces et de trombones ;</li> <li>- un ruban adhésif avec un dévidoir.</li> </ul>

INCAPACITÉS				
PRODUITS	VISION	MOTRICITÉ	AUDITION	INCAPACITÉS INTELLECTUELLES ET TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME
Règles, ciseaux, coupe-papiers, ouvre-lettres, perforateurs, agrafeuses	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des couleurs contrastantes;</li> <li>- un fini mat pour éviter la réflexion de la lumière.</li> </ul>	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une règle possédant un antidérapant (ex. une règle dont une des surfaces est faite en liège);</li> <li>- un choix de différents types de ciseaux (gaucher/droitier, différentes prises, lames avec un bout arrondi, etc.);</li> <li>- des outils légers.</li> </ul> <p><u>À ÉVITER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une règle trop mince et difficile à manipuler;</li> <li>- des outils ayant un manche trop mince et difficile à manipuler.</li> </ul>		<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du matériel facile d'utilisation et sécuritaire (ex. garde pour coupe-papier, repères visibles sur le perforateur à trois trous, etc.);</li> <li>- un choix de différents types de ciseaux (gaucher/droitier, différentes prises, lames avec bout arrondi, etc.).</li> </ul> <p><u>À ÉVITER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une règle trop mince et difficile à manipuler.</li> </ul>

INCAPACITÉS				
PRODUITS	VISION	MOTRICITÉ	AUDITION	INCAPACITÉS INTELLECTUELLES ET TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME
Feuillets autocollants (post-it), marque-pages autocollants, étiquettes	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un choix de plusieurs couleurs ;</li> <li>- un fini mat pour éviter la réflexion de la lumière ;</li> <li>- un choix de modèles plus gros, notamment pour les feuillets autocollants et les étiquettes.</li> </ul>	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un modèle qui se colle et décolle facilement ;</li> <li>- un choix de formats ;</li> <li>- un bloc de feuillets autocollants dans un distributeur.</li> </ul>		<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un choix de couleurs différentes ;</li> <li>- un choix de différents formats.</li> </ul>

INCAPACITÉS				
PRODUITS	VISION	MOTRICITÉ	AUDITION	INCAPACITÉS INTELLECTUELLES ET TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME
Valises, porte-documents, mallettes, sacs à dos	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une valise à roulettes ;</li> <li>- un grand nombre de pochettes.</li> </ul> <p><u>À ÉVITER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des motifs ;</li> <li>- un fini lustré.</li> </ul>	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une poignée facilitant la manipulation ;</li> <li>- des roulettes ;</li> <li>- des compartiments s'ouvrant facilement (ex. d'une seule main) ;</li> <li>- des accessoires légers ;</li> <li>- un choix de grosseurs selon la capacité de la personne.</li> </ul> <p><u>À ÉVITER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des pochettes trop nombreuses.</li> </ul>		<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un choix de couleurs permettant d'identifier certaines fonctions ;</li> <li>- une poignée facilitant la manipulation ;</li> <li>- des roulettes, au besoin ;</li> <li>- des compartiments s'ouvrant facilement (ex. d'une seule main) ;</li> <li>- un sac à dos muni d'un support lombaire.</li> </ul> <p><u>À ÉVITER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un trop grand nombre de pochettes de rangement et de compartiments.</li> </ul>

INCAPACITÉS				
PRODUITS	VISION	MOTRICITÉ	AUDITION	INCAPACITÉS INTELLECTUELLES ET TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME
Rangement pour le bureau, porte-crayons, range tout, sous-mains, classeurs à revues, boîtes à courrier	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un fini mat pour éviter la réflexion de la lumière;</li> <li>- une couleur contrastante avec la surface de travail.</li> </ul>	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des accessoires légers;</li> <li>- des accessoires faciles à manipuler (dont l'ouverture et la fermeture ne demandent pas de manipulations fines);</li> <li>- un système d'emboîtement facile.</li> </ul>		<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un matériel bien identifié (logos, pictogrammes, images, couleurs, etc.);</li> <li>- un mode de classement déterminé par la personne (particulièrement pour les personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme);</li> <li>- des accessoires faciles à manipuler dont l'ouverture et la fermeture ne demandent pas de manipulations fines.</li> </ul>

INCAPACITÉS				
PRODUITS	VISION	MOTRICITÉ	AUDITION	INCAPACITÉS INTELLECTUELLES ET TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME
Lampes	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une lumière blanche fluorescente (du type blanc froid) ou DEL;</li> <li>- une lampe d'appoint avec gradateur sur bras articulé.</li> </ul> <p><u>À ÉVITER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une lampe incandescente ou halogène.</li> </ul>		<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une lampe d'appoint afin de bien voir le visage des visiteurs.</li> </ul>	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une lumière blanche fluorescente (du type blanc froid) ou DEL;</li> <li>- une lampe d'appoint avec gradateur sur bras articulé.</li> </ul>

## IMPRIMANTES ET MULTIFONCTIONS

INCAPACITÉS				
PRODUITS	VISION	MOTRICITÉ	AUDITION	ACTIVITÉS INTELLECTUELLES ET TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME
Imprimantes et multifonctions	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un appareil simple d'utilisation ;</li> <li>- des touches principales clairement identifiées ;</li> <li>- un grand écran avec des contrastes importants ;</li> <li>- un appareil pouvant être équipé d'une trousse d'accessibilité.</li> </ul> <p><u>À ÉVITER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une imprimante fonctionnant uniquement avec un écran tactile.</li> </ul>	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des boutons accessibles, dont celui de démarrage de l'appareil (hauteur et vers l'avant de l'appareil) ;</li> <li>- des bacs pour les feuilles accessibles de l'avant ;</li> <li>- un écran situé à une hauteur entre 1,06 et 1,22 mètre (42 et 48 pouces) ;</li> <li>- une imprimante basse sur une table permettant aux personnes en fauteuil de s'en approcher.</li> </ul>		<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des instructions simples ;</li> <li>- un langage simplifié ;</li> <li>- des boutons identifiés clairement ;</li> <li>- des boutons identifiés avec des logos, couleurs, images, etc.</li> </ul>

## ORDINATEURS ET PÉRIPHÉRIQUES

INCAPACITÉS				
PRODUITS	VISION	MOTRICITÉ	AUDITION	INCAPACITÉS INTELLECTUELLES ET TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME
Ordinateurs de bureau	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des périphériques et des prises USB à l'avant ;</li> <li>- un ordinateur sur lequel l'installation de logiciels d'adaptation est possible ;</li> <li>- une petite tour pouvant être déposée sur le bureau.</li> </ul>	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des périphériques et des prises USB à l'avant ;</li> <li>- un ordinateur sur lequel des adaptations sont possibles ;</li> <li>- une petite tour pouvant être déposée sur le bureau.</li> </ul>	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un ordinateur portable de préférence à une tour ;</li> <li>- un ordinateur doté d'une prise audio pour le branchement de diverses aides techniques ;</li> <li>- un ordinateur muni d'un écran plat* de façon à réduire le champ magnétique capté par les appareils auditifs ;</li> </ul> <p>*Consulter au préalable la personne concernée puisque certains modèles d'écrans plats provoquent des parasites sonores.</p> <p><u>À ÉVITER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un ordinateur bruyant (pollution auditive).</li> </ul>	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un ordinateur sur lequel l'installation de logiciels d'adaptation est possible ;</li> <li>- des prises pour les périphériques, identifiées clairement et faciles d'accès (ex. à l'aide de logos, d'un code de couleur, etc.) ;</li> <li>- des périphériques à connexions sans fil (imprimante, souris, clavier, réseau, etc.).</li> </ul>

INCAPACITÉS				
PRODUITS	VISION	MOTRICITÉ	AUDITION	INCAPACITÉS INTELLECTUELLES ET TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME
Ordinateurs portables	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un ordinateur permettant l'ajustement des contrastes de l'écran ;</li> <li>- un ordinateur ayant un écran de 17 pouces et plus ;</li> <li>- un fini mat pour éviter la réflexion de la lumière ;</li> <li>- un ordinateur sur lequel l'installation de logiciels d'adaptation est possible.</li> </ul>	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un ordinateur léger ;</li> <li>- un écran s'ouvrant facilement (ex. d'une seule main) ;</li> <li>- un pavé tactile intégré ;</li> <li>- un ordinateur pouvant accueillir des périphériques.</li> </ul> <p>N. B. Les ordinateurs portables permettent très peu d'ajustement de l'écran, ils sont généralement plus difficiles d'utilisation pour les personnes ayant des incapacités motrices.</p>	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un ordinateur portable de préférence à une tour ;</li> <li>- un ordinateur doté d'une prise audio pour le branchement de diverses aides techniques ;</li> <li>- un ordinateur muni d'un écran plat* de façon à réduire le champ magnétique capté par les appareils auditifs ;</li> </ul> <p>*Consulter au préalable la personne concernée puisque certains modèles d'écrans plats provoquent des parasites sonores.</p> <p><u>À ÉVITER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un ordinateur bruyant (pollution auditive).</li> </ul>	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une tablette numérique pour l'utilisation d'applications et de logiciels d'adaptation (horaires imagés, séquences d'activités, rappels sonores et visuels, etc.) ;</li> <li>- des touches et des boutons bien identifiés avec des images, logos, etc. ;</li> <li>- un ordinateur sur lequel l'installation de logiciels d'adaptation est possible ;</li> <li>- des périphériques à connexions sans fil (imprimante, souris, clavier, réseau, etc.).</li> </ul>

INCAPACITÉS				
PRODUITS	VISION	MOTRICITÉ	AUDITION	INCAPACITÉS INTELLECTUELLES ET TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME
Écrans	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un écran cathodique et carré;</li> <li>- un écran entre 22 et 24 pouces;</li> <li>- dans le cas des écrans plats, un écran DEL installé sur un bras articulé ou facilement déplaçable;</li> <li>- un écran permettant l'ajustement des contrastes;</li> <li>- un écran antireflet.</li> </ul> <p><u>À ÉVITER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un écran au contour argenté ou réfléchissant la lumière.</li> </ul>	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un écran qui s'ajuste facilement (ex. d'une seule main);</li> <li>- un écran léger.</li> </ul>	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un grand écran (permet la lecture labiale lors de l'utilisation de Skype, etc.).</li> </ul>	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des boutons identifiés clairement;</li> <li>- un écran tactile (permet de faire facilement le lien entre les commandes et ce qui se passe à l'écran);</li> <li>- un écran antireflet.</li> </ul>

INCAPACITÉS				
PRODUITS	VISION	MOTRICITÉ	AUDITION	INCAPACITÉS INTELLECTUELLES ET TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME
Claviers	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un clavier standard avec des repères sur les touches J et F ;</li> <li>- un fort contraste des lettres sur les touches ;</li> <li>- des collants avec des lettres plus grosses et plus contrastantes, surtout pour les touches les plus utilisées.</li> </ul> <p><u>À ÉVITER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un clavier lustré.</li> </ul>	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un clavier mince ;</li> <li>- un petit clavier ;</li> <li>- des touches demandant une force de frappe faible (ex. clavier de portable ou clavier compact).</li> </ul>		<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un clavier standard ;</li> <li>- des touches identifiées clairement (fort contraste entre les signes et les touches).</li> </ul>

INCAPACITÉS				
PRODUITS	VISION	MOTRICITÉ	AUDITION	INCAPACITÉS INTELLECTUELLES ET TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME
Souris	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une souris émettant des sons lors du clic;</li> <li>- une souris standard.</li> </ul>	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une souris permettant d'être utilisée autant de la main gauche que de la main droite;</li> <li>- un choix de grosseurs;</li> <li>- une souris légère;</li> <li>- une souris optique;</li> <li>- un nombre d'options à même la souris (ex. touche pour revenir en arrière lors de la navigation);</li> <li>- une souris avec des boutons supplémentaires (ex. un bouton pour le pouce) programmables pour différentes fonctions.</li> </ul> <p><u>À ÉVITER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une souris lourde.</li> </ul>		<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une souris standard;</li> <li>- un choix de différentes grosseurs.</li> </ul>

INCAPACITÉS				
PRODUITS	VISION	MOTRICITÉ	AUDITION	INCAPACITÉS INTELLECTUELLES ET TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME
Visioconférence			<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un système FM doté de casques d'écoute émetteur-récepteur;</li> <li>- un micro de table mis à la disposition de l'interlocuteur;</li> <li>- possibilité de grossir l'image de l'interlocuteur afin de faciliter la lecture labiale.</li> </ul>	

# TÉLÉPHONES

Les téléphones seront, de façon générale, utilisés par une seule personne. Ils doivent donc être choisis en fonction des besoins spécifiques à chaque personne et de l'utilisation qui en sera faite.

INCAPACITÉS				
PRODUITS	VISION	MOTRICITÉ	AUDITION	INCAPACITÉS INTELLECTUELLES ET TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME
Tous les types de téléphones	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une reconnaissance vocale ;</li> <li>- des repères sur les touches (principalement sur la touche « 5 ») ;</li> <li>- un téléphone avec une prise pour écouteurs ;</li> <li>- des alertes sonores et parlées ;</li> <li>- un amplificateur de voix ;</li> <li>- des sonneries différentes pour chaque contact ;</li> <li>- dans le cas des écrans tactiles, un lecteur d'écran et des options permettant une rétroaction sonore et visuelle qui confirme que l'écran a été touché.</li> </ul>	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une grandeur de téléphone permettant une prise avec peu d'effort ;</li> <li>- des grosses touches de composition ;</li> <li>- des touches de composition délimitées ;</li> <li>- un téléphone compatible avec des accessoires externes (ex. Bluetooth) ;</li> <li>- une option « mains libres » ;</li> <li>- une reconnaissance vocale.</li> </ul>	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un téléphone compatible avec Bluetooth ;</li> <li>- un téléphone pouvant envoyer et recevoir des messages textes ;</li> <li>- une sonnerie par vibration ;</li> <li>- un vidéophone ;</li> <li>- un téléphone permettant d'identifier les contacts par des photos ou par affichage du nom de l'interlocuteur ;</li> </ul>	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un téléphone facile à comprendre ;</li> <li>- un langage simple ;</li> <li>- des identifications à l'aide d'images, de photos ou de pictogrammes ;</li> <li>- des fonctions de base facilement accessibles ;</li> <li>- des touches facilement identifiables par des symboles (symboles, repères, touches surdimensionnées, etc.) ;</li> </ul>

INCAPACITÉS				
PRODUITS	VISION	MOTRICITÉ	AUDITION	INCAPACITÉS INTELLECTUELLES ET TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME
Tous les types de téléphones (suite)	<p><u>À ÉVITER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un clavier lisse où les touches ne sont pas perceptibles au toucher ;</li> <li>- des écrans tactiles (sans lecteur d'écran).</li> </ul>		<p><u>À PRIVILÉGIER (SUITE) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- doté d'un système d'amplification ;</li> <li>- un téléphone avec sous-titrage ;</li> <li>- FaceTime</li> </ul> <p><u>À ÉVITER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La téléphonie IP</li> </ul>	<p><u>À PRIVILÉGIER (SUITE) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des photos pour identifier les contacts ;</li> <li>- un choix de sonneries pour différencier les contacts ;</li> <li>- un téléphone avec un calendrier ;</li> <li>- des touches à composition rapide ;</li> <li>- des alertes sonores et parlées ;</li> <li>- une reconnaissance vocale ;</li> <li>- une sonnerie d'intensité réglable.</li> </ul>

INCAPACITÉS				
PRODUITS	VISION	MOTRICITÉ	AUDITION	INCAPACITÉS INTELLECTUELLES ET TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME
Téléphones cellulaires		<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un téléphone compatible avec un logiciel de communication pour les personnes ayant des incapacités motrices sévères ;</li> <li>- dans le cas des écrans tactiles, un lecteur d'écran et des options permettant une rétroaction sonore et visuelle qui confirme que l'écran a été touché.</li> </ul>	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prévoir la possibilité que la personne puisse faire l'essai de l'appareil et de ses diverses fonctionnalités avant l'achat ;</li> <li>- un téléphone compatible avec Facetime et Bluetooth</li> <li>- un téléphone permettant les échanges de courriels et de textos.</li> </ul>	<p><u>À PRIVILÉGIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un téléphone intelligent pour l'utilisation d'applications et de logiciels d'adaptation (horaires imagés, séquences d'activités, rappels sonores et visuels, etc.).</li> </ul>

# CONCLUSION

L'Office des personnes handicapées du Québec a conçu ce guide d'accompagnement dans le but de faciliter le processus d'acquisition d'équipements de bureaux accessibles des organisations publiques. Nous souhaitons que ce document devienne un outil largement utilisé qui contribuera ainsi à l'édification d'une société où chaque personne, peu importe sa condition, aura accès en toute égalité aux services auxquels elle a droit.

Nous vous invitons à nous en faire part en communiquant avec la conseillère ou le conseiller de l'Office attribué à votre organisation. Si vous ne connaissez pas ses coordonnées, veuillez vous informer auprès du coordonnateur de services aux personnes handicapées ou du responsable du plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées de votre organisation. Autrement, vous pouvez communiquer avec l'Office par courriel à [info@ophq.gouv.qc.ca](mailto:info@ophq.gouv.qc.ca) ou par téléphone au 1 866 680-1930.

Votre utilisation des critères répertoriés dans le présent document constitue une excellente façon de contribuer à une amélioration sensible de la participation sociale des personnes handicapées de même qu'à faire du Québec une société inclusive pour tous ses citoyens.

# ANNEXE I : POUR EN SAVOIR PLUS

## CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES

La Convention a pour objet de promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées, et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque.

<http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=1413>

## MOBILE ACCESSIBILITY (ANGLAIS SEULEMENT)

Élaboré par le *Mobile Manufacturers Forum*, une association internationale regroupant des fabricants d'équipements de télécommunication mobiles ou sans fil, ce site présente les différentes fonctionnalités d'accessibilité dont peut disposer un téléphone cellulaire. Il s'agit d'un excellent outil permettant de choisir un appareil adapté à ses besoins.

<http://www.mobileaccessibility.info/index.cfm?lang=fr>

## MIEUX ACCUEILLIR LES PERSONNES HANDICAPÉES. GUIDE D'INFORMATION SUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

Cette section du site Web de l'Office des personnes handicapées du Québec, permet d'en connaître davantage sur les différents types d'incapacité, ainsi que sur les bonnes pratiques pour accueillir et servir les personnes handicapées.

<https://www.ophq.gouv.qc.ca/publications/guides-de-loffice/mieux-accueillir-les-personnes-handicapees.html>

ASSOCIATION DES MALENTENDANTS CANADIENS (2008), *Travailler avec une déficience auditive : un guide pour les employés, les employeurs et les chefs d'entreprise*, Ottawa, Association des malentendants canadiens, 26 p.

# ANNEXE II : GENÈSE DU *GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT*

Le présent guide, réalisé en partenariat avec la Direction générale des acquisitions du Centre de services partagés du Québec (CSPQ), s'inscrit en conformité avec le devoir conféré à l'Office des personnes handicapées du Québec par l'article 25 a. 1) de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*. Celui-ci stipule que l'Office doit :

« conseiller le ministre, le gouvernement, ses ministères et leurs réseaux, les municipalités et tout organisme public ou privé sur toute matière ayant une incidence sur les personnes handicapées, analyser et évaluer les lois, les politiques, les programmes, les plans d'action et les services offerts et formuler toutes les recommandations qu'il estime appropriées. »

C'est suite à l'évaluation des quelque 800 produits mis à la disposition des ministères et organismes par le CSPQ que l'idée du présent document s'est graduellement imposée. Il a, en effet, semblé pertinent pour l'Office de proposer aux organisations un outil simple, convivial et capable de les orienter dans leur processus d'acquisition de biens et de services les mieux adaptés à la situation des personnes handicapées.

L'Office souhaite remercier le CSPQ pour son étroite collaboration aux travaux ayant conduit à la production de ce guide. Par son rôle central dans le processus d'acquisition de biens et de services des organisations publiques, le CSPQ devenait pour l'Office un partenaire incontournable dans l'effort de promotion de l'article 61.3.

